



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE BERLOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Présents : Christian LIGNON, Claude CARPENA, Claude BENEDETTI, Joselyne CEGLEC, Christelle MOUTIER, Marcel AUTTELET, Mathieu MOLINARI, Marie-Odile DARDE, Pascal LOUBES, Mathieu COUDERC

Excusés : Coralie CAUMES

La séance est ouverte à 17h30.

Le secrétariat est assuré par Christelle MOUTIER

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24/02/2022

2. Taux d'imposition 2022 :

A l'unanimité, le Conseil a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition sur le bâti et sur le non bâti.

3. Délibération portant sur le choix des entreprises pour les travaux de l'ancien presbytère et de la future salle des festivités :

Maîtrise d'œuvre : EURL Atelier 1 1 400.00 € HT

Electricité : Ets MARTINEZ 9 685.75 € HT
FABREGAL Gilles 7 603.00 € HT
SEDIRI Lofti 4 970.00 € HT

Devis retenu par vote à l'unanimité : FABREGAL Gilles

Menuiserie : Ste BENAVENTQ 8 490.00 € HT
Arts et Fenêtres 10 549.00 € HT

Devis retenu par vote à l'unanimité : Ste BENAVENTQ

Maçonnerie : Ste RABOU Michel 10 816.00 € HT
CHAUVET Christophe 14 180.00 € HT

Devis retenu par vote à l'unanimité : Ste RABOU Michel

<u>Chauffage :</u>	Sté ACAPE	9 166.67 € HT
	Sté JULIEN11 156.10 € HT	
	EURL BEDRINES	7 433.00 € HT

Devis retenu à l'unanimité : Sté ACAPE

<u>Ferronnerie :</u>	OLIVE et Fer	3 600.00 € HT
	Sté BERNARD	3 000.00 € HT
	JOEL Ferronnerie	3 450.00 € HT

Devis retenu à l'unanimité : OLIVE et Fer, plus qualitatif

<u>Réfection du plafond de la salle des festivités</u>	2 182.00 € HT
<u>Changement des plaques du plafond du secrétariat de mairie</u>	450.00 € HT

Devis retenu : SARL CANDELA, seul candidat

4. Questions diverses :

Café de pays

La commission composée de Madame MOUTIER, Messieurs BENEDETTI, CARPENA et AUTTELET, et présidée par Mr le Maire a retenu, parmi les 5 candidatures finales, celle de Mme et Mr VIVIANI pour tenir le café de Berlou. Il sera mis en place un contrat de location établi par notre service juridique.

Eclairage nocturne

Hérault Energie demande à la commune le transfert de compétences de la gestion de l'éclairage.

Mr MOLINARI propose de se renseigner pour plus de précisions.

Mr COUDERC demande si c'est nécessaire de répondre de suite à Hérault Energie pour une anticipation de travaux éventuels alors qu'il pense que c'est une demande qui sera formulée tous les ans.

La décision du transfert de compétences à Hérault Energie est reportée.

Néanmoins, nous pouvons avoir une réflexion sur l'éclairage public nocturne :

- Faire une enquête auprès de la population ;
- Proposer une phase expérimentale de 6 mois.

L'expérimentation sur l'éclairage nocturne est adoptée par vote, 10 pour, 1 contre (Mme CEGLEC)

Choix de sentier de randonnée pour la gestion communautaire :

Délibération pour le circuit du Roc de la Viste adoptée à l'unanimité.

Subventions accordées :

Comité des fêtes	100 €
Chasse	100 €
Lutte contre le cancer	100 €
Coopérative scolaire pour le projet « piscine »	800 €

Prix du m³ d'eau :

Mr le Maire invite à une réflexion quant à l'augmentation du prix du m³ d'eau, compte tenu des travaux qui seront nécessaires pour garder la maîtrise de la distribution d'eau.

La séance est levée à 20h30.

